

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 46 (1910)

Heft: 36-37

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

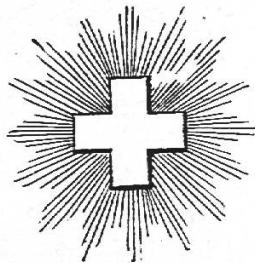
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

XLVI^{me} ANNÉE

N^os 36-37.



LAUSANNE

17 septembre 1910

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

SOMMAIRE : *Le projet de loi sur les tribunaux d'enfants à Genève. — Une course à la Töpffer. — Chronique scolaire : Neuchâtel. Vaud. — Une anthologie du patois. — A un collègue inconnu. — Bibliographie. — PARTIE PRATIQUE : Notre pays (suite) : Le citoyen suisse et la liberté. — Exercices de langue : Verbes et compléments. — Dictée géographique ; applications diverses.*

LE PROJET DE LOI

SUR LES TRIBUNAUX D'ENFANTS A GENÈVE

Ce projet, dû à M. le député Vuagnat, vient d'être distribué aux membres du Grand Conseil, et sera discuté dans la session qui s'est ouverte le 14 septembre dernier. On sait que les électeurs genevois, consultés en janvier dernier, ont admis, à une majorité voisine de l'unanimité, le principe de cette utile institution, en acceptant une modification des articles 96 et 101 de la Constitution genevoise, permettant, en ce qui concerne les mineurs, les restrictions et même la suppression du jury et de la publicité des audiences.

Voici les principales dispositions de ce projet de loi :

Article premier. — Tout mineur de l'un ou de l'autre sexe, âgé de plus de douze ans et de moins de dix-huit ans révolus, ayant commis un acte qualifié crime ou délit, justiciable des tribunaux genevois, ne pourra être l'objet d'une poursuite que dans les limites de la présente loi et sera jugé par une Chambre spéciale dite : *Chambre pénale de l'enfance*.

Art. 2. — La Chambre pénale de l'enfance se compose de : un juge, deux juges suppléants et trente-six juges-jurés.

Art. 3. — Le juge et les deux juges suppléants sont pris parmi les juges de la Cour de justice civile, criminelle et correctionnelle, et désignés par l'ensemble des magistrats composant cette Cour.

Cette désignation doit être faite dans la mesure du possible pour toute la durée de leurs fonctions.

Les articles 4 et 5 concernent les juges-jurés dont la désignation est confiée aux Conseils municipaux (20), au Conseil d'Etat (8) et au Grand Conseil (8). Sont éligibles à ces fonctions les citoyens suisses, mariés, âgés de trente au moins et jouissant de leurs droits civils. (La qualité de *pères de famille* ne s'impose-t-elle pas également ?)

Art. 6. — La Chambre pénale de l'enfance siège de la manière suivante :

Le juge de la Cour de justice désigné ou son suppléant remplira les fonctions de président et sera assisté de deux juges-jurés désignés par lui parmi les trente-six faisant partie de la Chambre pénale de l'enfance.

Les juges-jurés sont convoqués en principe à tour de rôle, en tenant compte, dans la mesure du possible, de la région dans laquelle l'enfant est domicilié.

Les articles 7, 8, 9 et 10 traitent de la *procédure* à suivre. Hors les cas de flagrant délit, où l'enquête préliminaire sera faite suivant les règles de droit commun par les autorités judiciaires ou administratives ordinaires, la Chambre pénale de l'enfance est directement chargée de la recherche et de la poursuite des crimes et délits commis par des mineurs de moins de 18 ans.

« Toute autorité constituée, tout fonctionnaire et toute personne qui acquiert la connaissance d'un crime ou délit commis par un mineur de moins de 18 ans, doit en aviser sur-le-champ la dite Chambre en lui transmettant les renseignements y relatifs. (Art. 8.)

L'article 10 autorise la Chambre pénale à prendre contre le délinquant les mesures préparatoires qu'elle juge opportunes : placement dans une famille, mise sous surveillance ou, dans les cas graves, incarcération dans une maison de correction ou dans la prison préventive. Toutefois, dans ce dernier cas, le mineur ne doit pas être mis en contact avec des majeurs et doit être l'objet d'une surveillance spéciale dans sa cellule. »

Nous relevons dans les articles 11, 12, 13 et 14 les dispositions suivantes relatives aux *débats* :

Sont admis à l'audience les descendants de l'inculpé, ses tuteur et subrogé-tuteur, et éventuellement tous autres membres de sa famille ou même toutes personnes étrangères dont le président de la Chambre juge la présence utile aux débats. (Art. 11.)

L'inculpé a le droit de se faire assister d'un avocat. (Art. 12.)

Toute relation des débats rend son auteur passible des peines de police. (Art. 13.)

Enfin le chapitre III a trait à l'exécution du jugement. Les peines prévues sont :

a) Mise en liberté surveillée et désignation d'un curateur *ad hoc* ;

b) Remise du délinquant à la Commission centrale de l'enfance abandonnée pour prendre, dans les limites de sa compétence, les mesures nécessaires, aussi bien à l'égard des parents qu'à l'égard de l'enfant ;

c) Internement pouvant aller jusqu'à la majorité et même, pour des cas très graves, jusqu'à l'âge de 25 ans révolus, dans une maison de correction, de discipline ou d'éducation, ou dans une colonie pénitentiaire sur le territoire suisse.

En tout temps, la Chambre pénale de l'enfance pourra combiner ces mesures, substituer l'une de celles-ci à l'autre ou libérer complètement le mineur, soit d'office, soit sur préavis du Ministère public, soit sur la demande de l'intéressé ou d'une personne ayant de justes motifs pour intervenir en sa faveur. (Art. 15.)

Art. 16. — La mise en liberté surveillée comporte, pour le mineur et pour ses parents ou tuteur, l'obligation de recevoir ou de suivre toutes directions jugées nécessaires à son éducation et à son relèvement et qui lui seront données par un curateur investi de ce mandat par la Chambre pénale de l'enfance.

Art. 20. — Les parents peuvent être condamnés à payer tout ou partie des frais d'internement de leur enfant.

Art. 23. — Aucun jugement de la Chambre pénale de l'enfance ne sera porté au casier judiciaire de celui qui en est l'objet.

Enfin les articles 24, 25 et 26, formant les chapitres IV, V et VI, terminent, en le complétant d'une façon très heureuse, l'intéressant projet de M. le député Vuagnat.

Art. 24. — Aucune condamnation à raison de crimes ou de délits ne peut être prononcée contre des mineurs âgés de moins de 12 ans.

Toutefois, la Chambre pénale de l'enfance veille à ce que les parents ou tuteur prennent à leur égard les mesures nécessaires dans les limites de leurs droits de puissance paternelle ou d'administration, et doit, en cas de négligence de ces parents ou tuteur, signaler le cas au Ministère public et à la Commission centrale de l'enfance abandonnée pour leur permettre de prendre les décisions que la loi a placées dans leur compétence.

Art. 25. — Les contraventions de police commises par des mineurs âgés de moins de 18 ans révolus, seront, à défaut de conciliation devant l'autorité administrative, soumises à la juridiction du président de la Chambre pénale de l'enfance, qui siégera à cet effet dans les mêmes conditions que la Chambre elle-même.

Art. 26. — Tout mineur de l'un ou l'autre sexe, âgés de moins de 18 ans révolus, qui se trouverait en état habituel de vagabondage, sans occupation déterminée ou sans surveillance, sera signalé par l'autorité administrative à la Chambre pénale de l'enfance.

Dans chaque cas déterminé, la Chambre pénale de l'enfance prendra les mesures prévues prévues par la présente loi et qu'elle jugera nécessaires.

Ces dispositions seront également applicables aux enfants signalés par l'autorité scolaire à la Chambre pénale de l'enfance, comme ayant mauvaise conduite ou étant en état habituel de vagabondage.

Si le projet dont nous venons d'exposer les grandes lignes répond bien dans son ensemble à notre attente, il nous semble cependant mériter la critique dans une de ses parties essentielles : nous voulons parler de la constitution même du tribunal.

Par l'institution des juges-jurés, M. Vuagnat paraît avoir voulu conserver une sorte de jury dont l'utilité ne ressort pas clairement.

Les personnes désignées, vu leur nombre, ne siégeront guère qu'une ou deux fois par année et ne pourront de ce fait acquérir l'expérience nécessaire pour connaître ceux dont ils auront à juger les actes. D'autre part, les dispositions de la loi prévoyant qu'elles seront prises dans la région à laquelle appartenait le délinquant, ne risque-t-elle pas de les exposer à des influences fâcheuses pour leur impartialité? L'adjonction au juge-juriste de deux assesseurs d'une compétence éprouvée nous eût semblé infiniment préférable, dans l'intérêt même de l'inculpé. Cette disposition eût été plus conforme au principe de la nouvelle institution : la *spécialisation* du tribunal.

Quoi qu'il en soit, M. le député Vuagnat aura doté notre canton d'un nouveau rouage judiciaire dont l'utilité ne saurait plus être contestée et, à ce titre, il aura mérité la gratitude de tous ceux qui voient dans la protection bien entendue de la jeunesse, l'amélioration de la société future.

Louis MERCIER.

UNE COURSE A LA TŒPFFER

Sous le ciel de plus en plus sombre et menaçant, la troupe allonge le pas, en considérant d'un œil inquiet les hauteurs voisines, fouettées d'averses intermittentes. Il faut bientôt dérouler les pélerines pour en abriter nos épaules et relever les capuchons par dessus les têtes. La troupe prend un air étrange : les sacs bien garnis font bosse sous les capelines et donnent à nos touristes une allure de dromadaires... à deux pieds. M. Lori, l'aviculleur, que son sac énorme et lourd oblige à s'incliner plus que les autres et dont le manteau est fort ample, à la physionomie de je ne sais quel animal fabuleux fuyant sous la tempête..... Le régent, qui est obligé de tenir son chapeau à la main, murmure d'une voix méconnaissable, la tête perdue dans les profondeurs du capuchon : « Maudit chapeau ! Que n'ai-je pris ma casquette ! — Le soleil reviendra, répond M. Melly en guise d'encouragement..... Ce n'est qu'une mauvaise passée ! »

On va tout de même, courbé sous la pluie fine et froide, qui tombe par petites averses, chassées par un vent violent. Heureusement, on approche de La Cure. Déjà apparaissent des maisons, tapies dans les replis de la montagne. Voici, plus loin, le fort des Rousses. Ici, à gauche, la Cressonnière, la route de la Faucille. Encore un effort et nous serons à l'abri ! Nous y sommes, non sans avoir été gratifiés d'une ouverte plus serrée que les autres. Il est 9 h. 20.

Nous entrons dans une auberge, pour y attendre des temps meilleurs. Décidément le voyage débute mal. Si cela devait durer plusieurs jours..... Nous interrogeons les naturels :

« Il pleut tout le temps, déclarent-ils, avec un geste découragé..... Fichue saison ! Pas moyen de faire les foins..... »

En attendant qu'il plaise au ciel de se rasséréner, nous nous faisons servir une bonne soupe. Nous ouvrons nos sacs et en tirons les vivres les plus variés : œufs, saucissons, conserves, qui devaient constituer la partie solide de notre repas. Un verre de vin arrosera le tout. Nous profitons de la halte pour alléger M. Lori d'une partie de son fardeau. M. Melly prit à sa charge quatre boîtes de sardines et deux de thon ; M. le régent, deux ou trois autres. Il ne lui restait plus dans son sac qu'une douzaine de boîtes de conserves, une douzaine d'œufs, un grand pot de groseilles à grappes, un cornet de « rissoles » une miche de pain, des côtelettes, une bouteille de café et un kilo de pruneaux !

Vers midi nous nous remettons en route. Le vent est tombé ou presque, le ciel s'est éclairci, tout semble donner tort aux prédictions de la boulangère de St-Cergues.

La route si abondamment arrosée pendant la matinée, n'est pourtant pas boueuse. Nous allons d'un bon pas, tout regaillardis par le dîner excellent, et pas cher, que nous venons de faire. Nous avons encore 17 km. à franchir avant de toucher au but fixé pour cette première journée.

Nous longeons le joli lac des Rousses, qui étale à notre gauche sa nappe bleue aux contours réguliers, au centre d'un paysage austère, égayé pourtant en ce moment de l'année par le riant aspect de la campagne ; les foins ne sont point coupés encore, et les prés sont superbement fleuris. Dans la combe où apparaissent de place en place des tas de tourbe noire, l'Orbe trace au ras du sol son chemin sinuex et roule paresseusement, comme peu pressée d'arriver chez les Combiers....

En face de nous, de l'autre côté de la rivière, une longue file de maisons blanches court au pied de sombres forêts : c'est la *Bourbe*, le *Vivier*, *Chez les Meniers*, etc.

Les haltes horaires se succèdent avec une régularité toute militaire. A l'une d'elles, M. Melly devisait assis sur une barrière, près d'une fontaine. Soudain un craquement se fait entendre, et notre bien-aimé secrétaire s'effondre dans l'herbe, au grand amusement de nos gamins, qui, vraisemblablement, n'avaient jamais vu tomber si bas la Commission scolaire ! Il n'y eut d'ailleurs aucun accident à déplorer. La clôture fut remise en son état primitif et notre secrétaire reprit la station naturelle à ceux de sa race.

Plus loin, M. Lori, — de sa pleine volonté — s'allonge dans l'herbe parfumée, met son chapeau sur ses yeux et oublie, durant quelques minutes, les fatigues de la route et les misères de ce bas monde. Alfred et Henri I, chez qui la marche paraît singulièrement aiguiser l'appétit, mordent à belles dents au même quignon de pain. Fritz II a ôté son soulier, tiré la chaussette et examine son talon droit, légèrement blessé : « Ça me cuit ! dit-il, depuis un moment ! » Un pansement sommaire est effectué et notre petit homme repart avec courage.

La troupe avance, avance. Les kilomètres succèdent aux kilomètres. Henri II en fait soigneusement le compte, au moyen des bornes que nos voisins de France placent avec raison au long des routes : 8 km. 8..... 8 km. 9..... 9 km. ! — plus que 8 ! explique-t-il d'une voix criarde qui porte jusqu'à l'extrême arrière-garde.

Voici Bois d'Amont et sa ligne interminable de maisons, espacées au bord du chemin. La troupe a petit à petit ralenti son allure. La fatigue apparaît. La

bande est maintenant disséminée. On cause moins. L'esprit ne perd cependant pas ses droits et, de temps en temps, une saillie secoue les marcheurs d'un rire salutaire. :

— Pourquoi faites-vous de si grands pas, M. Lori ?

— Pour économiser mes souliers !

Ou bien à la vue d'une automobile arrivant, comme toujours, à fond de train :

— Garez-vous ! mes amis, criait M. Melly. Un auto de malheur est si vite arrivé !

— Etre ou ne pas être.... écrasé, that is the question ! ajoutait l'aviculteur, qui sait de l'anglais.

Puis, quand la voiture haletante était passée, le régent concluait :

— Souvenez-vous que vous n'êtes que poussière !....

Aux *Landes d'Amont*, nous repassons la frontière et foulons de rechef la terre vaudoise, que nous avions quittée à La Cure. Les douaniers ne nous arrêtent même pas, tant nous avons l'air de bons Vaudois rentrant dans leur pays d'origine.

Enfin, après avoir traversé deux pâturages où de superbes troupeaux broutent une herbe abondante et que je crois savoureuse, nous apercevons *Le Brassus*. Encore un coup de collier ! C'est fait. Nous reformons nos rangs, et, prenant notre air le plus dégagé, nous faisons une entrée sensationnelle dans le grand village :

« Tous les Combiers, pour voir, étaient à la fenêtre ! »

Nous nous rendons tout droit à l'hôtel de la *Lande*, où l'hôtelier nous reçut le mieux du monde. Il est 4 h. $1/4$. La troupe a parcouru 35 km., et a bien gagné une nuit de repos. Il s'agit de la lui procurer dans les meilleures conditions possibles, et sans que la caisse en pâisse outre mesure. Les chefs parlementent avec l'hôtelier. Coucherons-nous nos jeunes gens sur la paille ou dans des lits ? Telle était la question à résoudre. Elle est bientôt résolue. Notre hôte nous offrant des lits à 70 centimes par enfant, nous laisserons la paille et coucherons nos jeunes voyageurs sur la plume.

Mais ce n'est pas l'heure d'aller dormir. A peine ont-ils pris quelques instants de repos, que nos gamins se sont dispersés dans le village, dont ils font une étude détaillée. La fatigue est oubliée, et la pluie du matin et le poids des sacs ! O jeunesse ! Les messieurs, d'ailleurs, ne restent pas en arrière. Guidés par un des instituteurs de l'endroit, ils vont visiter les sources du Brassus, petit ruisseau qui a donné son nom au village et qui lui fournit en outre une force très judicieusement employée, pour le plus grand bien des industries du lieu (sans majuscule !)

A 6 heures, souper. A 9, coucher des enfants. L'opération se fit avec célérité et dans l'ordre le plus parfait. Il y avait pourtant une difficulté. Nous disposions de quatre lits et nos gamins étaient neuf ! Le partage n'était pas des plus faciles.... à moins de partager l'un des gosses ! Nous préférions, et eux aussi, mettre les trois moins corpulents dans un des lits. La suite de l'opération se devine. Charles, qui partageait la couche du gros François, lui disait, quand tous deux eurent pris la position horizontale :

— Tout de même, qu'il fait bon s'allonger !

— Pour sûr ! répondait son compagnon. Je sais maintenant ce qu'il faut entendre par un kilomètre !

Une demi-heure ne s'était pas écoulée que des ronflements variés et sonores montaient dans le silence de la nuit...

Nous visitâmes encore le superbe « casino » où le chœur d'hommes avait sa répétition, fîmes un brin de causerie avec des collègues et amis de là-haut, puis, peu après 10 heures, allâmes nous coucher à notre tour.

J'oubliais de vous dire que le secrétaire avait téléphoné à La Rippe pour annoncer que tout allait bien, et que cette première journée, en dépit des menaces du départ, avait été remplie suivant le programme. Les mamans purent dormir tranquilles.

Deuxième journée.

La diane déjà chante au gosier des merles ;

Et les fleurs au réveil s'ouvrent comme des yeux...

A 4 heures et demi, le régent était debout.

— Quelle heure est-il ? demanda le secrétaire, qui partageait sa chambre.

— Il est l'heure de se lever, si nous voulons faire du chemin avant que le soleil ne soit trop chaud.

Le secrétaire saute hors de son lit. On appelle l'aviculteur, puis successivement les neuf garçons, qui se lèvent sans trop de peine. A 5 heures dix minutes, la troupe alignée, sac au dos et gamelles en mains, est prête à partir. Elle fait ses adieux à l'hôtelier debout sur le seuil et lui réitère ses remerciements.

L'air est vif ; le thermomètre marque 1° ! Plusieurs des voyageurs soufflent sur leurs doigts. Un peu de brouillard traîne sur les prés, dans le fond de la vallée. Mais le ciel est clair, Pas un souffle de vent ne se fait sentir. Nous avons en perspective une splendide journée. Là-bas, devant nous, à l'autre bout du lac, la Dent de Vaulion dresse sa pointe caractéristique sur l'horizon. Ici tout près, sur la gauche, le Sentier. Bientôt nous y atteignons.

Nous étions partis à jeun, comptant acheter au Sentier du pain et du lait et préparer notre déjeuner dans les environs. Mais les gens de là-haut ne se lèvent pas si tôt que nos paysans de la plaine. Pas un magasin n'était ouvert et les rues étaient désertes. Après d'inutiles stations aux portes des boulangeries, puis des laiteries, nous nous décidons à descendre au *Rocheray*, le ventre vide, bien décidés à y manger quelqu'un ou quelque chose. Le site étant désert et muet comme deux ou trois tombes, force nous fut, à défaut des personnes, de nous rabattre sur les choses...

Nous nous asseyons sur les galets, tout au bord de l'eau, dont le léger clapotis semble calmer notre impatience. Chacun fouille dans les mystérieuses profondeurs de son sac. L'un en tire des conserves ; mais ça ne nous dit rien à cette heure matinale. Un autre du sucre : c'est insuffisant. Un troisième, un saucisson ; c'est un peu gras. Un quatrième, des œufs : ça pourrait aller, mais il faudrait du pain. On finit par réunir quelques croûtons plus ou moins secs qui sont répartis entre tous. Il n'y a malheureusement rien à boire... que de l'eau du

lac. C'est bien fade. C'est alors que M. Lori tire son flacon de réserve et verse à chacun un petit verre... de café noir. Puis il distribue des pruneaux secs. Tout cela finit par constituer un déjeuner provisoire, que nous nous proposons de compléter plus tard.

Nous escaladons maintenant les flancs de la colline qui nous sépare du *Lieu*. Nous en profitons pour contempler le riant tableau du lac et de ses rives agrestes, dominées par les monts du Jura aux belles forêts de sapin :

J'aime tes grandes joux pacifiques et sombres...

Là-bas, en face, sur l'autre rive du joli lac bleu, *l'Orient de l'Orbe*, *les Bioux* alignent leurs maisons blanches et claires, respirant l'aisance par toutes leurs fenêtres. Plus loin, c'est *l'Abbaye*, mirant dans l'eau calme le clocher de son antique église.

Quel joli pays que ce val de Joux, vu du haut d'une colline, par un clair matin d'été ! Et quel air prospère ont ces villages propres où fleurit l'industrie ! Quels changements depuis le jour lointain où, selon la tradition, l'ermite Pontius établissait sa cellule dans la vallée, alors couverte de forêts et de marécages !

Aujourd'hui, on y rencontre de plantureuses prairies. Nous apercevons, en passant, des faucheurs en train de couper l'herbe drue :

Ils vont fauchant sous le ciel clair,
Au matin, pour remplir la crèche.
La faux grince et jette un éclair
Dans l'herbe fraîche.

Après une heure de marche, nous atteignons le *Lieu*. La troupe réclame le complément de son déjeuner. Notre premier soin est de chercher à satisfaire ce désir légitime. Nous entrons dans une auberge. Tandis que l'hôtesse prépare du chocolat, nos jeunes gens font une grande expédition de cartes postales. Sitôt le repas achevé, on se remet en route en chantant. A 10 h., on est au Pont. Ici, arrêt pour effectuer diverses emplettes : pain, maggi, bougies, etc. Bougies ? dites-vous. — Parfaitement. — Et pourquoi faire ? — Patience ! Vous le saurez bientôt.

A 11 h., la troupe s'ébranle, longeant la rive droite du joli lac de Brenet. Nous visitons la glacière, où s'entassent les blocs de glace taillés à la scie dans l'épaisse carapace qui recouvre, en hiver, le lac de Joux. Nos gamins ressortent de ces lieux froids et humides, en suçant des glaçons monstrueux.

Un peu plus loin, visite de la prise d'eau des « Forces de Joux ». Des vannes puissantes règlent le passage de l'eau, qui s'engouffre dans un tunnel long de 2 km., qui la conduira jusqu'à l'usine de Ladernier, près Vallorbe. Un sentier, taillé dans le roc, permet au gardien de faire jurementement sa tournée d'inspection. L'eau écumante, après un saut formidable, s'élance dans le canal que l'homme lui a creusé, et s'en va, là-bas, accomplir docilement son utile besogne. Ce spectacle a sa grandeur et nous le quittons émerveillés de l'audace de nos ingénieurs...

— Tout de même, disait le régent, que de choses à admirer dans le monde !

— C'est vrai, répondait le secrétaire, quand on pense que le plus petit insecte a un nom latin !

— Et puis, crut devoir ajouter François, qui avait entendu, quand on pense que presque tous les fleuves passent dans les grandes villes, et que ce lac, par exemple, s'est trouvé précisément au-dessus de l'Usine de Vallorbe!...

Dans le joli sentier de montagne, qui zigzague d'abord dans les prés, puis à travers bois, nous allons à la queue leu leu, sans trop de fatigue, malgré la montée déjà rude et le soleil très chaud. Nous avons dit adieu à la vallée de Joux, mais non pas à l'Orbe que nous retrouverons bientôt.

A midi, un commandement retentit : « Halte! sacs à terre! »

Nous sommes arrivés dans un endroit propice à un campement. C'est un pâturage entouré de bois, où coule un ruisseau. Il y a même une fontaine rustique qui nous fournira l'eau nécessaire à la préparation de la soupe.

Déjà M. Melly a avisé quelques cailloux dont il fait un foyer. Albert, Fritz, François et d'autres sont en quête de bois mort. Charles et Fritz II sont allés remplir les bidons à la fontaine. M. Lori, lui, a disparu derrière un bouquet de sapins. Le régent déballe les tablettes de maggi achetées au Pont.

Un quart d'heure ne s'était pas écoulé que l'eau des gamelles chantait au-dessus d'un grand feu, et que la troupe était sous les armes, cuiller en main, prête à déguster la soupe fumante.

En attendant qu'elle puisse le faire, jetons un coup d'œil sur le campement ; ça ne manque pas de pittoresque : Alfred et François farfouillent dans leurs sacs et étalement sur l'herbe le peu qui reste de leurs provisions ; les deux Fritz lavent leur vaisselle, Albert change de chaussettes ; les deux Henri ont l'air de se demander ce qu'il y aura après le potage ; Fernand, toujours calme, attend avec patience le moment de « boulotter, » et Charles, en perpétuelle agitation, jaçasse pour tous les autres... Le secrétaire surveille attentivement les marmites fédérales, et le régent émiette le maggi dans les couvercles des gamelles :

— Combien mettons-nous de tablettes, monsieur Melly ?

— Je n'en sais rien !

— Ni moi non plus!.. Voyons, nous sommes 12. A une tablette par personne, cela doit donner quelque chose d'assez consistant. Qu'en pensez-vous ?

— En effet ! va pour 12 !

Et les douze tablettes sont consciencieusement réduites en miettes. Il est temps. L'eau bout. On y jette le maggi et on remue prudemment, car les ustensiles débordent.

Bientôt la soupe est à point, la distribution a lieu et chacun s'installe sur l'herbette pour dîner le plus confortablement possible.

Adieu cités, adieu palais,
Et le grand monde et ses valets !
Je leur préfère nos chalets...

A ce moment réapparaît M. Lori. Il tient à la main un paquet mystérieux, enveloppé de feuilles de gentianes. Le paquet intrigue tout le monde ; mais celui qui le porte est plus impénétrable que le sphinx lui-même...

Cependant, quand le repas fut achevé, M. Lori déplia avec lenteur ses feuilles de gentiane et exhiba à nos yeux ravis une livre de beurre ! Un beurre frais et appétissant comme on le fait à la montagne. Ce fut un dessert imprévu et délicieux,

d'autant meilleur que le régent ajouta des biscuits conservés par miracle jusqu'à ce moment-là.

— Si nous faisions du thé ? proposa quelqu'un.

— C'est une idée !

Quelques minutes après, un thé excellent remplissait nos tasses, d'où il passa dans les abîmes que vous savez...

A 2 heures, le camp est levé et nous reprenons joyeusement notre route, qui se trouve être un sentier fort pittoresque et, par endroit, très rapide. Ainsi que des poulains échappés, nos garçons dégringolent les pentes, disparaissent dans les tournants, surgissent sur un bloc de roche, roulent dans les feuilles : une avalanche ! A cette allure, nous nous trouvâmes comme par enchantement à l'entrée de la Grotte aux fées. Les bougies achetées au Pont sont allumées et la bande, ayant mis bas les sacs, pénètre dans l'excavation. Ce n'est point un voyage d'agrément, tant s'en faut ! Des pierres énormes et innombrables obstruent la route et exigent des visiteurs des prodiges d'équilibre ; en outre, par endroit, la voûte est si basse que seuls les écoliers les plus courts peuvent passer le front haut : le maître doit humblement courber la tête. L'on va tout de même, on s'enfonce dans l'intérieur de la montagne, admirant cette façon de temple gothique creusé par les eaux, où jadis les fées aux pattes d'oeie avaient fixé leur séjour et que le forgeron Donat a fait fuir pour jamais...

Après les lieux légendaires, les usines créées par la main de l'homme. Nous visons en effet l'usine électrique de *La Dernier*, qui fournit lumière et force à un si grand nombre de communes du canton et d'ailleurs. Du haut de la galerie qui fait le tour de l'immense salle, nous considérons les puissantes dynamos alignées sous nos yeux, en songeant aux progrès réalisés depuis la pile de Volta ! Et dire que nous ne sommes pas au bout !

De l'usine, nous descendons au village de Vallorbe, dont les toits rouges s'éparpillent là-bas, jusque sur les premières pentes des monts voisins, dominés par le Mont d'Or et la Dent de Vaulion.

Il est 5 heures quand nous entrons dans le bourg. Nous nous hâtons de visiter quelques fabriques avant l'heure de la fermeture. Nous commençons par les grandes forges des « Eterpas ». Ce ne fut pas sans peine que nous y mimes les pieds. Contrairement aux assurances d'un mien collègue, on n'entre point là comme dans un moulin. Il paraît qu'à la suite d'indiscrétions commises par des visiteurs, la Direction a décidé de refuser désormais l'entrée des forges aux sociétés, écoles, particuliers, particulières. Grande déception ! comme vous pensez. Le régent parlemente : nous venons de La Rippe, du bout du canton, à pied, et nous ne sommes que douze ! Douze individus absolument incapables de surprendre le plus petit secret de fabrication, et plus incapables encore de le divulguer... M. le directeur se laisse convaincre et ouvre les portes, ce dont nous le remercions avec une chaleur qui n'a d'égale que celle de ses forges, si j'ose m'exprimer ainsi. Rien n'est plus intéressant que ces usines des Eterpas. Figurez-vous un antre noir où s'agitent, dans le vacarme des énormes martinets, des soufflets de forge, des marteaux, des ouvriers demi-nus dont les mains habiles façonnent sans relâche pelles, pioches, bêches, outils de toutes sortes :

Jusqu'au soir, et dès l'aurore,
Et l'été comme l'hiver,
C'est nous qui forgeons le fer
Sur les enclumes sonores !

Compagnons, sur les coteaux
Que nos feux se réfléchissent,
Et que le vallon s'emplisse
Du tapage des marteaux...

Comme nos gosses s'émerveillent à voir les transformations successives du métal, qui, de simple barre, se métamorphose sous leurs yeux en outil. Ici se fabriquent les clous, que d'habiles cloutiers font à « la tâche » ; là, les chaînes ; ailleurs les couteaux.

Nous passons ensuite à la fabrique de limes, où de nombreuses ouvrières surveillent le fonctionnement délicat d'ingénieuses machines, qui font la lime avec la régularité dont elles sont seules capables. Nous avons vu là des limes de toutes sortes, depuis l'énorme outil du forgeron jusqu'à la lime minuscule de l'horloger.

Mais il est temps de songer à regagner notre gîte. Il s'appelle cette fois la Croix-Blanche. Nous y trouvâmes une hôtessse des plus aimables, une table excellente et des lits douillets.

(A suivre.)

A. ROULIER.

CHRONIQUE SCOLAIRE

NEUCHATEL. — **Cinquantenaire de la Société pédagogique neuchâteloise.** — Le Comité central de notre société travaille, ainsi que la section de Neuchâtel, pour être en mesure de célébrer dignement le cinquantenaire de « la Pédagogique » neuchâteloise. Les préparatifs sont en voie d'achèvement et tout semble promettre une réussite aussi complète que possible, grâce au soin apporté à tous les travaux préliminaires. Le Comité central a tenu séance pour prendre connaissance des matières contenues dans la brochure historique qui sera publiée à cette occasion. La dite séance comptera parmi les plus longues et les plus laborieuses de ce rouage de notre société puisqu'il a entendu lecture des 160 pages que la brochure comprendra ! Ajoutons que ce souvenir commémoratif est sous presse.

En outre, d'après le règlement central romand tous les abonnés de l'*Educateur* peuvent prendre part à la nomination des délégués au Comité central romand ; il va donc sans dire que tous ceux d'entre eux qui ne font pas partie de notre société sont invités à assister à notre assemblée générale du 24 septembre dans laquelle se feront ces nominations.

Voici le programme du cinquantenaire ainsi qu'il a été arrêté par le Comité central : Samedi 24 septembre 1910, à Neuchâtel.

7 1/2 à 8 1/2 h. Distribution des cartes de fête et brochures.

8 1/2 h. Conférence de M. Jaquerod, professeur à l'Université sur « L'intérieur de la terre, d'après les travaux récents. »

10 h. Conférence de M. Payot, Inspecteur d'Académie, sur « L'enseignement rationnel de la composition ».

11 $\frac{1}{2}$ h. Assemblée générale. Ordre du jour : 1 Procès verbal. — 2. Allocution du président central. — 3. Nomination de délégués au Comité central romand. — 4. Rapport du jury sur les travaux de concours. — 5. Divers.

1 h. Banquet.

4 $\frac{1}{2}$ à 6 $\frac{1}{2}$ h. Promenade sur le lac.

8 h. Eventuellement, soirée familiale.

Il va sans dire que les organisateurs de cette belle manifestation du cinquanteenaire de notre association neuchâteloise comptent sur une très nombreuse participation, et si le soleil veut bien encore se mettre en frais pour cette journée, il y aura réussite complète.

L. Q.

VAUD. — \dagger **Maurice Reymond.** — Samedi 3 septembre, les derniers devoirs ont été rendus à M. Maurice Reymond, notre infortuné collègue, dont la mort tragique a causé au sein du corps enseignant et de la population lausannoise la plus vive émotion.

Le samedi 27 août, M. Reymond partait avec deux amis, M. Roulet, missionnaire au Zambèze, et M. Alexis Reymond, employé aux C. F. F. à Lausanne, pour une excursion au Mont-Blanc. Il quittait joyeusement Lausanne où il ne devait, hélas! pas rentrer vivant.

La petite caravane, partie sans guide, avait atteint heureusement le col de Voza, dans la nuit du 28 au 29 août. Elle repartit de la station de Bellevue, le lundi à 6 heures du matin, et se dirigea sur l'Aiguille du Goûter. Vers les 5 heures de l'après-midi, il s'éleva une violente tempête. Cependant les voyageurs continuèrent leur route, aveuglés par les tourbillons de neige. Après avoir vaillamment lutté contre les éléments déchaînés, notre malheureux collègue s'affaissa de plus en plus, et c'est à 3650 m. d'altitude, au milieu de ces immenses solitudes glacées qu'il mourut d'épuisement, de fatigue et de froid, vers les 9 heures du soir.

Nous devons ici rendre hommage au courage et au dévouement de M. Alexis Reymond qui, après avoir tenté en vain de ranimer son malheureux compagnon, passa la nuit entière auprès de son cadavre, ainsi qu'à M. Roulet qui, malgré la tempête, avait réussi à atteindre la cabane du Goûter pour chercher un secours qu'il ne put obtenir, et qui, en une nuit, parcourut au péril de sa vie monts et vallées pour tenter de sauver notre collègue.

Après bien des difficultés, le corps du défunt put être ramené à Lausanne et, juste une semaine après le départ des excursionnistes, un cortège funèbre se formait sur le quai de la gare pour accompagner la dépouille mortelle de notre ami, à Montoie, où a eu lieu l'incinération.

M. Reymond est ainsi, sauf erreur, le premier membre du corps enseignant vaudois qui ait été incinéré.

Dans la chapelle de Montoie, M. Lavanchy, contrôleur des Ecoles, a fait, au nom des autorités lausannoises, l'éloge du défunt et rendu un hommage juste et mérité au doyen des membres du corps enseignant lausannois, puis un collègue a dit un dernier adieu à l'ami disparu. Enfin une émouvante prière de M. le pasteur Savary a clos la modeste et funèbre cérémonie.

Né au Brassus en 1853, Maurice Reymond avait obtenu son brevet en 1873. Il débutea dans la carrière au Séchey, puis passa au Brassus. En 1878, il était appelé par la commune de Lausanne à diriger l'école de Vers-chez-les-Blanc, puis en 1883, il prenait la direction d'une classe en ville.

Après 37 années d'enseignement, dont 32 à Lausanne, M. Reymond s'apprêtait à prendre sa retraite au 1er novembre prochain. S'il avait pris librement cette décision, on sentait que ce n'était point joyeusement, avec la satisfaction égoïste de jouir du repos, ni par lassitude, car notre ami déployait dans l'exercice de ses fonctions une activité toute juvénile et brûlait encore du feu sacré qui l'anima pendant toute sa carrière.

Comme maître, M. Reymond était un modèle de ponctualité. C'était un conscientieux qui se donnait tout entier à sa tâche. Il savait inspirer à ses élèves un amour profond et une admiration sincère qui font son éloge, car l'amour de l'enfant s'en va à celui qui l'aime et son admiration à celui qui se dévoue pour lui.

Maurice Reymond était un collègue affable, bienveillant, modeste et point médisant. C'était surtout un sincère, qui avait une aversion profonde pour toute hypocrisie et pour toute manifestation sectaire.

Très cultivé, doué d'une mémoire extraordinairement fidèle, grand admirateur de toutes les œuvres artistiques et des beautés de la nature, il était un causeur aimable et spirituel, sachant, sans affectation, tenir ses auditeurs sous le charme de sa parole expressive, toujours savoureuse et vivement colorée.

Ami de la solitude, il ne recherchait point outre mesure la société de ses collègues, mais quand il s'y trouvait, il y goûtait un réel plaisir, et la franche et énergique poignée de main qu'il savait donner dans une rencontre fortuite prouvait toute la cordialité de ses sentiments.

Resté célibataire, M. Reymond avait pourtant à un très haut degré le culte de la famille. Il fut un fils dévoué, un excellent frère et un brave parent, poussant même la piété filiale et le dévouement aux siens jusqu'à l'abnégation.

Maurice Reymond est mort sans avoir eu la douleur d'abandonner la profession qu'il a tant aimée et sans avoir éprouvé le déchirement cruel de la « dernière classe, » si pénible à tout homme de cœur.

Son souvenir demeurera vivant parmi ses collègues et sa mémoire sera en bénédiction au sein de sa famille éprouvée à laquelle nous adressons l'expression de toute notre sympathie.

J. C.

UNE ANTHOLOGIE DU PATOIS

Po recafâ. Mé dè dou cein conto, tsanson, rizardè, gandoisè, nioqueri, bambioulè..... ein patoi vaudoi. A Lozena, tzi Payot & Cie, à la tzerraire dè Bor. 1910.

Nous attirons d'une manière toute particulière l'attention de nos lecteurs sur ce très intéressant recueil. Beaucoup de nos abonnés lisent le patois ; un certain nombre l'écrivent encore. Tous seront

heureux de trouver réunis dans ce charmant volume de 528 pages des centaines de contes, chansons, farces et facéties de nos meilleurs auteurs : Louis Favrat, C.-C. Dénéréaz, Testuz, Visinand. On a également puisé des matières dans les récentes collections du *Conteur vaudois* et fait appel aux collaborateurs actuels de ce périodique : Octave Chambaz, Jules Cordey, François Guex, Dr. René Meylan, etc.

Il ne faudrait pas s'imaginer d'ailleurs de ne trouver dans ce recueil que des farces ou des propos légers. Toute la saine et simple philosophie vaudoise, toutes les joies et toutes les souffrances de nos cultivateurs, y trouvent leur expression. La patrie, les champs et la montagne, les vignes, les domestiques, les amoureux, les époux, les conseillers et les municipaux, les assemblées diverses, les ministres et les régents, les avocats et les coiffeurs, les sorciers et les « magnins », les enterrements, le langage des animaux, tout y est passé en revue dans la langue énergique et savoureuse de nos pères. Il y a même une chanson de l'*Educachion*; c'est tout dire.

Ce recueil mérite de retenir notre attention à d'autres points de vue encore. Le lecteur y trouvera toute une série de tableautins scolaires du passé, dessinés par Louis Favrat, C.-C. Dénéréaz, Testuz, etc., et où l'on voit que, sous LL. EE. et même un peu plus tard, l'instruction publique, dans les campagnes vaudoises, consistait surtout à annoncer le catéchisme, considéré comme le commencement et la fin de toutes les connaissances.

Il y aurait aussi moyen d'écrire de bien jolies choses sur les idiotismes patois qui n'ont pas leur équivalent en français. Peut-être l'un ou l'autre de nos lecteurs se laissera-t-il tenter par cette étude qui ne manquerait ni d'intérêt ni d'utilité.

Ajoutons que la maison Payot & C^{ie} a eu la main heureuse en confiant le travail de recherche, de triage, d'ordonnance et de correction à un fin connaisseur et ami de notre passé, de notre langue et de nos traditions, M. Victor Favrat, rédacteur du *Conteur vaudois*. Nul mieux que lui n'était capable de mener cette entreprise à bonne fin.

E pu lè bon ! Po on franc houitanta vo poede vo zein passâ l'einvia et beta clli galè lavro dein voutra catzetta. D.-D.

A UN COLLÈGUE INCONNU !

Polémique.

Sur le Sonnenberg, lors du Congrès de St-Imier, je quittai l'hôtel vers 5 heures quand je rencontrais, sur le seuil, un collègue, avec d'autres, tous inconnus à moi, malheureusement et, malgré moi, je saisis ces mots lancés avec colère : « *L'Éducateur*, un beau journal ! on n'y peut même pas faire de polémique ! »

La polémique, voilà un beau mot, mon cher collègue, et j'aurais voulu disposer de quelques minutes pour vous demander quelques instants de conversation, et nous nous serions bien compris. Oui, c'est bien intéressant de « polémiquer » (les saints pères grammairiens me pardonneront bien ce verbe), et *l'Éducateur*, que je sache, est bien la tribune où l'on peut exposer toute idée saine qui mérite examen, qui peut être discutée, et qui est présentée avec le désir d'avancer à quelque chose et de susciter quelque progrès. Alors, que voulez-vous d'autre ?

Vous voulez faire des polémiques ? Mais il y a beaucoup de sujets de premier intérêt pour *l'Éducateur*, et ces sujets n'attendent que des plumes intelligentes au service d'esprits bien pensants. Vous pouvez par exemple parler des avantages et des inconvénients des abonnements par collège ; vous prouverez sans peine qu'on adresse un numéro du journal au corps enseignant d'un collège ; qu'adressé à tous, il n'est destiné à personne ; que ce numéro dormira sous sa bande à l'ombre d'un rayon, ignoré de tous et qu'ensin, — ô ironie, c'est là un de tes coups ! — on dira, avec une belle désinvolture comme vous disiez, mon cher collègue : « *L'Éducateur*, un beau journal ! »

Vous voulez faire des polémiques ? Mais, vous devez connaître le « Volume » que dirige M. Payot. Parmi notre corps enseignant romand, on connaît beaucoup cette publication, même trop de l'avis de quelques uns, et pas des moins autorisés. On est assez enclin à considérer ce volume comme le « nec plus ultra » des publications pédagogiques. Certes, à bien des points de vue, j'admire le « Volume » et je ne mets à aucun instant en doute la valeur personnelle du directeur de cette revue, mais, si je me sentais le tempérament d'un polémiste, je me demanderais si la « Morale » dont, si habilement, M. Payot nie les effets et qu'il détruit du reste, est si dangereuse que cela et je rechercherais, peut-être en vain, ce qu'on édifie pour remplacer ce qu'on détruit.

Vous voulez faire des polémiques ? Mais vous avez peut-être sous les yeux des exemples où l'on méconnait la solidarité pédagogique, où le devoir serait de prouver cette solidarité et où elle est cependant négligée. La question du journal est l'une de celles où devrait éclater la solidarité. Peut-être réussiriez-vous à ramener quelques abonnés de plus. Et la collaboration de tous causerait la prospérité. Et puis, pourquoi voler toujours dans l'ombre d'une aile plus puissante et qui doit battre vers d'autres aspirations, dans une autre atmosphère que la nôtre, dont chaque élément diffère. Acceptons certes, — mais après sérieux examen — toute chose ou idée nouvelle trouvée bonne, mais souffrons qu'on n'accueille qu'avec une intelligente circonspection toutes les prétendues nouveautés, et, si nous sommes au courant de ce qu'on fait en France, pourquoi négligerions-nous d'être des Suisses, analysant, contrôlant, revoyant les idées et capables de discerner ce que nous pouvons accepter de ce que nous devons laisser à nos collègues de

France, placés dans des conditions absolument différentes. Mais, que fais-je ? de la polémique. L'enseignement « émiette » celui qui le pratique et je n'ai pas le moindre désir de me faire encore mettre en morceaux dans une polémique. Aussi, mon cher collègue inconnu, vous qui devez lire *L'Éducateur* puisque vous disiez au Sonnenberg : « *L'Éducateur*, un beau journal ! vous qui avez de nous une opinion si fâcheuse, je suis certain que nous accueillerons avec joie tout désir de progresser, de faire mieux même par une polémique utile et intelligente. Venez, et vous ferez des polémiques ! et puis, notre directeur, au reçu de votre nom pourra compter pour le journal un collaborateur de plus. Enfin, l'auditeur involontaire de votre appréciation sera enchanté de ce résultat inattendu du congrès de St-Imier.

L. Q.

BIBLIOGRAPHIE

Parlons français, par W. Plud'Hun, 16^{me} mille, revu et augmenté, publié par la maison d'édition Atar, Genève, prix fr. 1.

Admise au catalogue des Bibliothèques scolaires du canton de Neuchâtel, recommandé par le Département de l'Instruction publique du canton de Genève, cette publication revient à son heure.

Si l'on n'y prend pas garde, notre belle et pure langue française va s'enlizer dans un marécage profond et confus, formé d'expressions impropre et surannées, tirées pour la plupart des patois régionaux ou de barbarismes issus des langues étrangères. « *Parlons français* » est un guide précieux qui nous conduira par des chemins sûrs au port du langage épuré et du style parfait.

Cet ouvrage, qui a dû exiger un long travail, de patientes recherches, contient en regard l'une de l'autre l'expression à éviter et celle à recommander. C'est une sorte de dictionnaire qui doit devenir l'auxiliaire de toute personne désireuse de parler ou d'écrire notre langue dans toute son intégrité. Son emploi dans les écoles serait fort désirable. Quel appoint aux exercices de style et de composition ! Combien vite nous verrions disparaître tant de locutions vicieuses des travaux de nos écoliers. Les écoles de campagne surtout en retireraient de grands avantages.

Comme le dit l'auteur dans sa préface, « *Parlons français* » n'est pas un livre à lire, mais c'est un répertoire dans lequel chacun marquera d'un signe les choses qu'il a intérêt à se graver dans l'esprit, et sur lesquelles il faudra revenir, sans se lasser, jusqu'à ce que la locution vicieuse ait fait place à son équivalent en français. »

« Cet opuscule est fait pour être étudié à petits coups, méthodiquement, le crayon à la main. Lisez et relisez la seconde colonne, soulignez-y les choses dont vous n'avez pas encore l'habitude, et revenez-y jusqu'à ce qu'elles vous soient devenues familières. »

L'ouvrage est très complet ; cependant après une lecture attentive, je me permets de signaler une lacune dans la longue énumération des expressions erronées. A la suite de la rubrique spéciale consacrée au français *fédéral*, ne serait-il pas possible de placer la liste des monstruosités que l'on peut relever chaque jour dans les annonces des journaux les plus austères et les mieux rédigés, ces tournures de phrases si grotesques et qui excitent l'hilarité de nos voisins d'Outre-Jura. Pour n'en citer que quelques-unes, marquons au fer rouge et mettons au pilori les annonces qui envahissent la quatrième page de nos périodiques : On demande un jeune homme *présentant bien* ; ou demande une jeune fille *sachant bien cuire comme bonne à tout faire* ; les papiers (les plans) *déposent* au domicile ou dans le bureau de X (style notarial) etc., etc. E. ALLAZ.

PARTIE PRATIQUE

NOTRE PAYS

Le citoyen suisse et la liberté.

A. La langue maternelle de la plupart d'entre vous est le français. Mais il y a peut-être dans votre classe des enfants dont la langue maternelle est l'allemand ou l'italien, ou encore une autre langue. En classe, nous devons parler français et apprendre le français. Mais, hors de l'école, chacun peut parler la langue qu'il veut. Vous n'avez jamais entendu dire que les gendarmes aient mis en prison un homme parlant l'italien, ou une femme s'exprimant en allemand, ou un enfant qui chantait une chanson en patois de la vallée de Bagnes. *En Suisse, chacun est tout à fait libre de parler sa langue maternelle.* On ne chicane personne, on ne persécute personne et n'emprisonne personne à cause de son langage.

Dans notre pays, on parle plusieurs langues : l'allemand, le français, l'italien et le romanche sont les principales. Jamais le gouvernement suisse n'a forcé tous les citoyens à parler le français ou l'allemand et à Berne, au Palais fédéral, les députés suisses ont le droit de s'exprimer soit en français, soit en allemand, soit en italien. On ne se fait donc pas la guerre à cause des langues maternelles. On vit en paix, laissant chacun employer le langage qu'il connaît le mieux et auquel il est attaché depuis sa jeunesse.

Il n'en est pas ainsi, malheureusement, dans des pays proches voisins du nôtre. Là, la guerre des langues existe encore. Ainsi l'Autriche-Hongrie, notre grande voisine de l'Est, est peuplée de gens parlant des langues très différentes : Bohémiens, Allemands, Tchèques, etc... Eh bien, on s'y insulte, on s'y bat, à cause de ces divers langages. Les députés allemands ne veulent pas que les députés tchèques parlent la langue tchèque et les Tchèques ne veulent pas écouter les discours allemands.

En Prusse, on assiste à un aussi triste spectacle. Là, les Polonais habitant sur le territoire prussien sont persécutés parce qu'ils veulent conserver la vieille langue polonaise. Au régiment, il est interdit aux soldats polonais de chanter, aux heures du repos, les mélodies de leur enfance. A l'école, on a fouetté des enfants qui priaient dans leur langue maternelle. On a même acheté à des Polonais leurs propriétés pour y mettre des propriétaires parlant allemand, afin de faire disparaître la langue polonaise des contrées conquises autrefois par les Prussiens. En Belgique, les Flamands et les Wallons sont souvent en dispute au sujet de leurs idiomes.

Nous devons être heureux de ce que la guerre stupide des langues ne désole pas notre patrie. Nous devons apprendre à aimer et à respecter ceux qui n'ont pas été bercés, sur les genoux de leur mère, par les mêmes chansons que nous, et dans la même langue. Nous devons même avoir le désir de connaître une autre langue que la nôtre. Toutes les langues sont belles et respectables quand elles servent à exprimer de beaux et de bons sentiments.

B. Les citoyens suisses jouissent aujourd'hui de libertés plus importantes encore, presque inconnues autrefois, et ignorées par les citoyens de beaucoup de

pays civilisés. Ils peuvent *lire* ce qui leur plaît, et ainsi se tenir au courant des idées d'autrui, de leurs concitoyens et des étrangers. Autrefois et maintenant encore dans certains pays (Russie), on opprimait et persécutait par ex. : les lecteurs de la Bible. Aujourd'hui encore, en Espagne, on poursuit ceux qui la propagent. Ailleurs, la poste empêche l'entrée de certains journaux, ou bien elle noircit ou enlève les articles qui s'y trouvent (la censure).

La constitution suisse autorise tout citoyen à *écrire* et à *imprimer* des journaux, livres, brochures. Chacun peut ainsi propager ses idées, dire son opinion, exercer une influence sur l'esprit des autres. On demande seulement aux auteurs de ces livres, aux éditeurs de ces journaux, aux rédacteurs d'écrits destinés au public, de ne pas pousser les citoyens à se faire du mal les uns aux autres, ou à se dégrader eux-mêmes, ou à violer les droits de leur patrie.

La liberté que nous avons de *lire*, *d'écrire* et *d'imprimer* est une liberté magnifique, dont un bon citoyen doit faire un bon usage, pour son bien et pour celui de ses concitoyens.

C. Les citoyens suisses ne sont pas poursuivis et menacés à cause de leur langue, ou de leurs lectures, ou de leurs écrits, et ils ne le sont pas non plus à cause de *leurs croyances*. En Suisse, il y a des protestants, des catholiques, des Juifs, des gens qui ne fréquentent aucune église ; des salutistes, des darbystes, des sabbatistes, etc... Or personne n'est forcé par la loi de quitter sa religion pour en pratiquer une autre. Personne n'est forcé d'aller à l'église, de lire la Bible, de prier.

Nul ne doit être inquiété ou opprimé à cause de sa croyance en Dieu ou à cause de son incroyance. Tous les citoyens d'autres pays qui seraient persécutés à cause de leur religion seraient tranquilles sur notre territoire.

Les vrais citoyens suisses sont *tolérants*, c'est-à-dire qu'ils savent supporter sans colère et sans haine, avec douceur et respect, que les autres aient d'autres croyances que les leurs. Autrefois, et peut-être encore aujourd'hui dans certains endroits, on persécutait les salutistes ou les tempérants, mais on comprend mieux son devoir maintenant. Des hommes comme le grand magistrat Louis Ruchonnet, nous ont montré l'exemple du respect des convictions d'autrui et de la justice en prenant la défense de l'Armée du salut persécutée.

A l'étranger, il n'y a pas, comme chez nous, tant de respect et de tolérance pour la religion ou l'irreligion d'autrui. On s'y insulte, on s'y calomnie, on s'y bat et même on s'y persécuté entre gens n'ayant pas les mêmes opinions religieuses. En Espagne, on n'accorde pas la liberté aux protestants (Raconter ce qui s'y passe ces temps-ci), en France, on se permet parfois de molester les catholiques et en tout cas d'en parler avec beaucoup de haine et de mépris. Ailleurs (en Russie), on s'attaque aux Juifs et aux *Stundistes* (protestants). Dans d'autres pays, ceux qui ne veulent pas pratiquer une religion ne peuvent pas se marier officiellement et sont traités comme des sortes de malfaiteurs.

Apprenons toujours mieux, conformément aux dispositions de la Constitution fédérale, à respecter les personnes qui n'ont pas les mêmes croyances que nous. Faisons-leur du bien. Prenons leur défense quand on les attaque. Ne nous moquons jamais de l'opinion ou des pratiques religieuses de nos concitoyens.

Ecoutez comment de vrais Confédérés catholiques parlent de leurs concitoyens protestants. (Il s'agit d'une déclaration faite dernièrement à Einsiedeln par 3000 catholiques suisses.)

« Nous tendons à nos confédérés de la confession évangélique la main d'une inaltérable et fidèle amitié... »

» Bien que nous ne puissions pas être d'accord avec nos Confédérés évangéliques sur tous les points de la doctrine chrétienne, cela ne nous empêchera jamais, ni nulle part, de pratiquer à leur égard la tolérance par le fait, et de leur témoigner sans réserve l'amour du prochain qui est dans l'ordre du Christ. »

D. Libres de parler notre langue maternelle, de lire, d'écrire, d'imprimer, de pratiquer la religion qui nous paraît la plus utile pour faire de nous des hommes de bien, nous pouvons encore nous *associer*, nous *réunir* quand et comme nous voulons pour discuter, pour manifester, pour chanter, soit en plein air, soit dans nos maisons ou dans des locaux spéciaux. Nous pouvons former des cortèges et nous en aller, musique en tête et drapeaux au vent.

En France, par exemple, il est interdit de faire des attroupements, de discourir en pleine rue, de faire des réunions religieuses en plein air.

Pour obtenir ces libertés, il a fallu de la peine, soit à nos ancêtres, soit à des citoyens d'autres pays. Les Huguenots de France ont beaucoup souffert pour leur foi. Réfugiés chez nous (citer les noms de quelques familles de réfugiés), ils nous ont appris la fermeté et la tolérance. Si nous voulons conserver ces libertés, il ne faut pas en abuser pour mal faire. Il y a sans doute des progrès à faire encore chez nous sous le rapport de la tolérance et de la liberté, mais si on compare les priviléges du citoyen suisse avec ceux d'autres Etats européens, il y a de quoi en être reconnaissant et fier.

Questions. — 1. Où parle-t-on le français, l'italien, le romanche ?
2. Pourquoi est-il utile d'apprendre une langue étrangère et lesquelles sont de la plus grande utilité ? Pourquoi apprend-on encore le latin dans certaines écoles supérieures ?
3. Quelles sont les villes suisses en majorité protestantes et celles où les catholiques sont en majorité ?
4. De quand datent les dernières luttes importantes entre protestants et catholiques suisses et quel est le grand général qui les apaisa ?
5. Comment doit-on choisir ses lectures ? Qu'est-ce qu'un mauvais livre ? Qu'est ce qu'une biographie ? Quels sont quelques-uns des livres préférés des meilleurs citoyens que vous connaissez. (Faire avec nos élèves un choix de livres pour leur bibliothèque personnelle.)
6. Pourquoi, dans certains endroits, doit-on prévenir la police quand on veut défilier en cortège ?
7. Que veut dire, à la fin des journaux, la mention : éditeur responsable, et pourquoi exige-t-on cette indication ?

L.-S. P.

EXERCICES DE LANGUE

Complément circonstanciel : répondez à la question *quand*.

1. Acquitter une facture (après paiement).
2. Tourner les talons (après une entrevue).

3. Harnacher un cheval (avant le départ).
4. Endosser l'uniforme (avant l'inspection).
5. Souner le tocsin (en cas de sinistre).
6. Arborer le drapeau (en temps de fête).
7. Exhiber mon passeport (en voyage).
8. Congédier un domestique (à la suite d'une altercation).
9. Torréfier le café (avant de le moudre).
10. Ecorcer le chêne (après sa chute).
11. Faire la moisson (au temps convenable).
12. Tenter un suprême effort (à l'heure de la détresse).

Pourquoi ?

13. Mastiquer une vitre (pour la consolider).
14. Cautériser une plaie (en prévision d'empoisonnement).
15. Ramer des pois (afin qu'ils grimpent).
16. Museler un chien (pour l'empêcher de mordre).
17. Dresser les oreilles (pour écouter).
18. Mobiliser la troupe (pour rétablir l'ordre).
19. Ouvrir une tranchée (pour abriter des tirailleurs).
20. Confisquer une marchandise suspecte (par précaution).
21. Arracher une dent (pour supprimer la douleur).
22. Anticiper un payement (en vue de l'escompte).
23. Capter des témoins (pour triompher en justice).
24. Dégrader un soldat (par punition).
25. Menotter un malfaiteur (pour le mettre en prison).
26. Fourbir ses armes (pour se battre).
27. Harponner une baleine (pour la capturer).
28. Cligner les yeux (de peur d'accident).

Comment ?

29. Oblitérer un timbre (en apposant le sceau de la poste).
30. Dilater les poumons (par la gymnastique).
31. Ausculter un malade (en appliquant l'oreille).
32. Compromettre sa réputation (par une vie déréglée).
33. Doubler un cap (à bord d'un vaisseau).
34. Extraire le sel (par évaporation).
35. Revendiquer ses droits (par la parole et par la plume).
36. Réhabiliter un failli (en justifiant les pertes qu'il a fait subir).
37. Envenimer une querelle (par une intervention maladroite).
38. Amasser un pécule (grâce à une stricte économie).
39. Dépister la police (par ruse ou par malice).
40. Dégringoler un escalier (par imprudence).
41. Susciter des embarras (par délation).

Actions exercées sur des objets. — Dites ce qu'on peut faire à :

La chandelle (moucher). Les couteaux (repasser). Les verres (ébrécher). Le fauteuil (rembourrer). Les outils (user). La cheminée (ramoner). Un mur (cré-

pir). Le soulier (ressemeler). Les vêtements (rapiècer). Le mouchoir (ourler). L'aiguille (enfiler). La lessive (couler). Un cadavre (inhumer). Les légumes (éplucher). Les noix (gauler). Les pois (écosser). Le chanvre (rouir). Les chiffons (trier). Les branches (élaguer). Le vin (soutirer). Les groseilles (égrener). Un champ (échardonner). Les arbres (écheniller). Les meubles (épousseter). Les plumes (ébarber). Les yeux (écarquiller). Le feu (attiser). Le pain (enfourner). Le puits (forer). Le terrain (déblayer). Le tonneau (jauger). Le fossé (curer). Une serrure (dévisser). L'huile (épurer). La farine (tamiser). Un mets (savourer). Les larmes (sécher). Les cheveux (natter). Les épaules (hausser). Les dents (grincer). Une mine (exploiter). Une montagne (escalader). Un traité (conclure). Un complot (ourdir). Une recrue (incorporer). Une promesse (rétracter). Un service (rémunérer). Une loi (abroger).

Devoirs: a) Faire un choix de verbes et donner un sujet: exempl. Le cordonnier ressemelle les souliers.

b) Conjugaison à différents temps.

(A suivre.)

L. BOUQUET.

DICTÉE GÉOGRAPHIQUE EXPLIQUÉE

Au sommet du Mont-Blanc.

ORDRE A SUIVRE: a) *Leçon sur le Mont-Blanc.* b) *Récit de l'astronome Janssen, d'après les notes.* c) *Lecture du texte à dicter.* d) *Etude grammaticale: le sujet du verbe.*

« Je ne saurais dire l'émotion qui s'est emparée de moi quand, parvenu au sommet, ma vue embrassa tout à coup le cercle immense qui se déroulait autour de moi.

» Le temps était admirable, la pureté de l'atmosphère telle, que ma vue pénétrait jusqu'au fond des dernières vallées. L'extrême horizon seul était voilé d'une brume légère. J'avais sous les yeux tout le sud-est de la France, le nord de l'Italie et les Apennins, la Suisse et sa mer de montagnes et de glaciers. Ces collines, ces vallées, ces plaines, ces cités colorées en bleu par l'énorme épaisseur d'atmosphère qui m'en séparait, me donnaient l'impression d'un monde vivant au fond d'un immense Océan aux eaux d'un bleu céleste ; il me semblait même entendre les bruits et l'agitation qui s'en élevaient et venaient mourir à mes pieds. Puis si ma vue, quittant ces merveilleux lointains, se reportait autour de moi, le contraste était frappant : c'était un monde de glaciers, de pics déchirés, de déserts de neige, de blancs précipices, sur lesquels régnait un silence saisissant. Alors je me figurais avoir sous les yeux une de ces scènes que nous pouvons imaginer quand la terre aura vieilli, que le froid en aura chassé la vie, et que sur sa face glacée régnera le grand silence de la fin. »

(*Une ascension scientifique au Mont-Blanc*, par J. JANSSEN).

NOTES. — Cette ascension avait lieu en 1890, du 17 au 22 août. L'astronome français Janssen était chargé de recueillir au sommet du Mont-Blanc une série d'observations sur la nature de l'atmosphère solaire au moyen du spectroscope ;

il devait aussi déterminer l'emplacement d'un observatoire ; celui-ci fut construit à Meudon près Paris, puis démonté et transporté à Chamonix où l'on divisa les matériaux pour l'ascension. Le poids de ces matériaux s'élevait à près de 1500 tonnes et formait la matière de 7 à 800 charges de porteurs ; pour diminuer les chances d'accidents, on divisa la route en quatre sections, et l'on construisit aux deux stations principales (les *Grands Mulets* et le *Grand-Rocher-Rouge*) des cabanes de dépôt et de refuge. La première station était en plein glacier, à 3000 mètres d'altitude, et la deuxième à 300 mètres du sommet. Tout l'été de 1892 fut employé à la construction de l'observatoire, à son transport à Chamonix, à l'organisation des stations, édification des cabanes et transports. C'est au moyen de petits treuils mobiles fixés dans la glace ou la neige par des piolets, que l'on réussit à hisser jusqu'au sommet sur de légers traîneaux, les matériaux nécessaires à l'édification de l'observation. En septembre 1893, la construction était achevée. L'astronome et ses instruments furent amenés au sommet de la même façon, c'est-à-dire sur une échelle-traineau tirée par les guides porteurs. Voici le bref récit des impressions éprouvées par le voyageur :

Partis de Chamonix le vendredi 8 septembre, nous parvenions au sommet le lundi 11, à 2 heures 30 de l'après-midi. L'ascension avait été si difficile que nous avions dû employer, en outre des hommes affectés au traîneau, tous nos porteurs de vivres et d'instruments :

Je n'avais pris avec moi que les instruments qui se rapportaient à l'observation principale que j'avais en vue, et on avait laissé les vivres au Rocher-Rouge, devant aller les chercher le lendemain.

Mais le temps se gâta subitement et nous restâmes sans vivres pendant les deux jours que dura la bourrasque.

Le jeudi, à une heure, le vent tombait, le ciel s'éclaircissait, et vers six heuree j'assistais à un merveilleux coucher de soleil.

La cime du Mont-Blanc émergeait au-dessus d'une mer de nuages, s'étendant de tous côtés jusqu'aux dernières limites de l'horizon. Les formes arrondies de cette surface figuraient comme les vagues d'un océan. Ça et là des amoncellements de nuages s'élevant au-dessus du niveau général paraissaient comme de hautes montagnes isolées aux formes les plus étranges. Les rayons du couchant illuminaient toute cette scène de feux rougeâtres et en faisaient un monde fantastique que l'imagination de Gustave Doré n'eût jamais osé rêver. Cependant, peu à peu, le refroidissement de l'atmosphère amena une descente graduelle de cette couche neigeuse et les grandes cimes de la chaîne du Mont Rose et de l'Oberland commençaient à émerger, semant cette mer de nouveaux archipels dont les glaciers scintillaient des feux de plus en plus rouges de l'astre couchant. Quant à celui-ci, son disque rouge sang se déchira en *fragments sinistres* dont les lambeaux se perdirent bientôt dans cette mer.

Alors un vent glacé s'éleva du côté de l'Orient, souffla à la surface de l'abîme, et les ténèbres y descendirent.

Rien ne saurait rendre l'impression que de semblables scènes produisent chez ceux qui ont la passion des beautés grandioses de la nature.

Quant à moi, en face de cette scène qui éveillait l'idée qu'on peut se former

des tableaux que devaient offrir les premiers âges de la terre quand les continents commençaient à émerger de la surface immense des eaux, j'étais comme pétrifié ; l'émotion était trop forte. Il m'eût été impossible de prendre des notes, mais il n'en était pas besoin. La succession de ces scènes resta gravée d'une manière inoubliable dans mon esprit.

Pourquoi les émotions sont-elles alors si vives ? pourquoi, en particulier, pendant les quatre nuits que j'ai passées au sommet, éprouvai-je un sentiment de légèreté délicieuse dans tout mon être ? Pourquoi me semblait-il que j'étais soulagé d'un poids considérable qui avait jusque là enchaîné et alourdi ma pensée, et que maintenant elle allait prendre son essor et aborder en toute liberté et amour les questions les plus difficiles et les plus belles d'un ordre moral supérieur ?

Est-ce le simple effort de la rareté de l'air à ces grandes altitudes ? N'y entre-t-il pas d'autres causes encore inconnues et qu'on étudiera plus tard ?

Quoi qu'il en soit, il semble que la nature, qui ne fait rien en vain et qui est pleine de ces harmonies, veuille nous préparer par l'effet même de ces grandes altitudes à mieux sentir la grandeur et la sublimité des scènes qu'elle nous y présente¹.

Cependant, le lendemain, le soleil se levait radieux, et j'assistai à un lever moins dramatique sans doute que le coucher de la veille, mais encore d'un caractère de grandeur incomparable. Je n'y pus donner, du reste, qu'une attention de quelques instants. Je voulais profiter de la présence de ce beau soleil pour exécuter les observations longues et délicates que je n'avais pu faire au sommet avec mes grands instruments lors de mon ascension de 1890.

(Ces observations se rapportaient à la question controversée de la présence de l'oxygène dans les enveloppes gazeuses du soleil. M. Janssen conclut à l'absence du gaz oxygène dans les atmosphères de l'astre central, attendu que la diminution du nombre de l'affaiblissement des raies de l'oxygène dans le spectre solaire paraissent correspondre à l'épaisseur atmosphérique de 4800 m. qui s'étend au-dessous de l'observateur.)

DICTÉE ET APPLICATIONS DIVERSES

Degrés moyen et supérieur.

VOCACULAIRE

Arroser, humus, millier, charpente, mât.

DICTÉE

L'arbre.

Savez-vous ce que c'est qu'un arbre ? C'est un être vivant comme vous et moi. C'est la joie de la terre à laquelle il donne l'eau des sources qui l'arroSENT et l'humus qui la féconde ; c'est la santé de l'air que sa verdure purifie. Un bel arbre, c'est une fête pour les yeux et des milliers d'arbres cela fait la forêt, le

¹ Le voyageur remarque ici que cette liberté d'esprit n'est possible qu'en grâce à un mode d'ascension n'exigeant aucun effort physique. Cette remarque a son importance.

manteau de la terre, cette richesse d'une nation ! Un pays qui n'a plus de forêts est un pays fini !... Un arbre, mais c'est la charpente de votre maison, c'est le mât des vaisseaux, c'est la chaleur de votre foyer qui nous donne un soleil en plein hiver.

RÉDACTION

L'arbre.

Sommaire. — 1. Définition de l'arbre. — 2. Les différentes parties de l'arbre. — 3. Racine — l'enracinement — importance de l'enracinement. — 4. La tige — description d'une section transversale de la tige — aspect extérieur de la tige. — 5. Feuilles — feuilles caduques et feuilles persistantes.

RÉCITATION

La forêt.

Au plus profond des bois la patrie a son cœur ;
Un peuple sans forêts est un peuple qui meurt.
C'est pourquoi tous, ici, lorsqu'un arbre succombe,
Jurons d'en replanter un autre sur sa tombe :
Jurons d'ensemencer les friches dénudées.
Que changent en torrents les soudaines ondées,
Et les versants rongés par la dent des troupeaux,
Où les rocs décharnés percent comme des os ;
Et puissent nos enfants voir, aux saisons futures,
Des chênes et des pins les robustes ramures
Onduler sur la plaine et moutonner dans l'air,
Pareils aux flots mouvants et féconds de la mer !

A. THEURIET.

DESSIN.

Formes de feuilles.

DESSIN GÉOMÉTRAL

Lever le plan de la pépinière scolaire.

CALCUL ORAL

Notre pépinière forestière renferme actuellement 3500 épicéas, 1000 mélèzes et 500 pins.

Degré intérieur. — Combien d'arbres en tout ? Réponse : 5000 arbres.

Degré moyen. — Combien valent ces arbres à 1 fr. 80 le cent ?

Réponse : 90 fr.

Degré supérieur. — Quelle fraction représente chaque essence ?

Réponse : $\frac{7}{10}$ — $\frac{2}{10}$ — $\frac{1}{10}$.

Quel est le % de chaque essence ?

Réponse : 70 % — 20 % — 10 %.

MAXIMES

A copier dans le cahier de devoirs mensuels.

1. Celui qui a planté un arbre n'a point passé vainement sur la terre.
2. Les forêts précèdent les peuples, les déserts les suivent.
3. Plus un pays défriche, plus il devient pauvre en eau.

(Extrait de l'*Enseignement forestier à l'école*, par Bruneteau).

A. REVERCHON.

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

PLACES AU CONCOURS

INSTITUTEURS : **La Tour de Peilz** : (4^{me} classe mixte) fr. 2300 pour toutes choses; augmentations de fr. 100 par 5 ans de service dans le canton, jusqu'à 20 ans. Le titulaire sera tenu d'habiter sur le territoire de la commune; 16 sept. — **Rolle** : (hameau de Bugnaux) fr. 1600, logement, jardin et un moule de fayard et 200 fascines, à charge de chauffer la salle d'école; 27 sept.

INSTITUTRICES : **Arzier le Muids** : fr. 1000, plus indemnité de fr. 20 pour jardin, 6 stères hêtre et 100 fascines, à charge de chauffer la salle d'école; 20 sept. — **Prilly** : (semi-enfantine et travaux à l'aiguille) 21 heures pour la classe semi-enfantine et 12 heures pour les travaux à l'aiguille; fr. 1250 pour toutes choses; 23 sept. — **Lausanne** : fr. 1700 à 2300, suivant années de service dans le canton pour toutes choses. La titulaire sera tenue d'habiter sur le territoire de la commune de Lausanne; 27 sept. — **Châtelard** : (Montreux) maîtresses de travaux à l'aiguille de Vernex et des Avants. A Vernex, classes inférieures, 18 heures de leçons par semaine; aux Avants, classe actuelle, 6 heures de leçons par semaine; fr. 45 par heure hebdomadaire pour une maîtresse brevetée; fr. 41 pour pour une maîtresse non brevetée; plus 4 augmentations de fr. 2.50 par heure et par série de 5 ans de service dans le canton; 27 sept.

Nominations.

Le Département de l'Instruction publique a sanctionné les nominations ci-après :

Instituteurs : MM. Moillen, Ernest, à Servion; Jaquier, Edmond, à Arzier-le-Muids; Jomini, Edouard, à Clarens; Cuanillon, Paul, à Vallamand; Guex, Jules, à Essert-Pittet.

Institutrice : Mlle Bezençon, Marie, à Nyon.

Collège scientifique cantonal. BACCALAURÉAT ÈS SCIENCES

(Session d'automne)

Les examens commenceront le 22 septembre. Inscriptions jusqu'au 20 courant, au Bureau de la Direction.

Finance d'inscription : 50 fr. pour les Suisses et 100 fr. pour les étrangers,

Ecole primaires supérieures du canton de Vaud.

Les examens en vue de l'obtention du diplôme spécial pour l'enseignement primaire supérieur, prévu par la loi du 15 mai 1906 sur l'instruction publique primaire, auront lieu à l'Ecole normale, les 28, 29 et 30 septembre prochain, dès 8 h. du matin.

Les candidats doivent adresser leur demande d'inscription au Département de l'Instruction publique et des Cultes, service de l'Instruction, jusqu'au 20 septembre, à 6 heures du soir.

Département de l'Instruction publique et des Cultes.

10 jours à l'essai

franco (pas par remboursement). **Rasoir de sûreté supérieur (façon Gillette)** bien argenté, 12 lames de 1^{re} qual. **seulement fr. 12,50** (au lieu de fr. 25, —).

Spezialgeschäft für Rasierapparate, Bâle 2. (Excellent tondeuse (H 5623 2) seulement fr. 5.75).

SALUT CORDIAL à MM. les Instituteurs de la S. P. V.

10⁰ AU COMPTANT
sans aucune majoration
0⁰ sur nos prix chiffres connus.

VÊTEMENTS

MAIER & CHAPUIS, Rue du Pont, LAUSANNE

31, Rue du Rhône

L'ACTIVITÉ

GENÈVE

Office de placement classique et commercial.

Autorisé par l'Etat — Inserit au Régistre du Commerce.

Place vite et en toute confiance MM. les professeurs, Précepteurs, Instituteurs, Mmes les Institutrices, Gouvernantes de maison, Dames de Compagnie, Gouvernantes d'enfants, Bonnes supérieures etc. pour les pays limitrophes et lointains, dans familles et pensionnats.

FONDATION BERSET-MULLER

A l'Asile de Melehenbühl près de Berne qui a été agrandi dernièrement il y a de nouveau des places vacantes. Cet établissement est destiné aux instituteurs et institutrices âgés de 55 ans, ayant pratiqué l'enseignement en Suisse pendant 20 ans au moins, et aux veuves des instituteurs.

Les demandes d'admission accompagnées d'un acte d'origine, d'un acte de naissance, d'un certificat de bonnes mœurs, d'un certificat médical et des certificats constatant l'enseignement pratiqué en Suisse pendant 20 ans doivent être adressées à M. le Directeur Schenk, à Berne, jusqu'au **17 Septembre**.

Pour les règlements avec des indications plus détaillées s'adresser à la Chancellerie du Département de l'Intérieur. (H 6663 Y) **La Commission**

Systèmes
brevetés.

MOBILIER SCOLAIRE HYGIÉNIQUE

Modèles
déposés.

Ancienne Maison
A. MAUCHAIN
Jules RAPPA successeur
GENÈVE

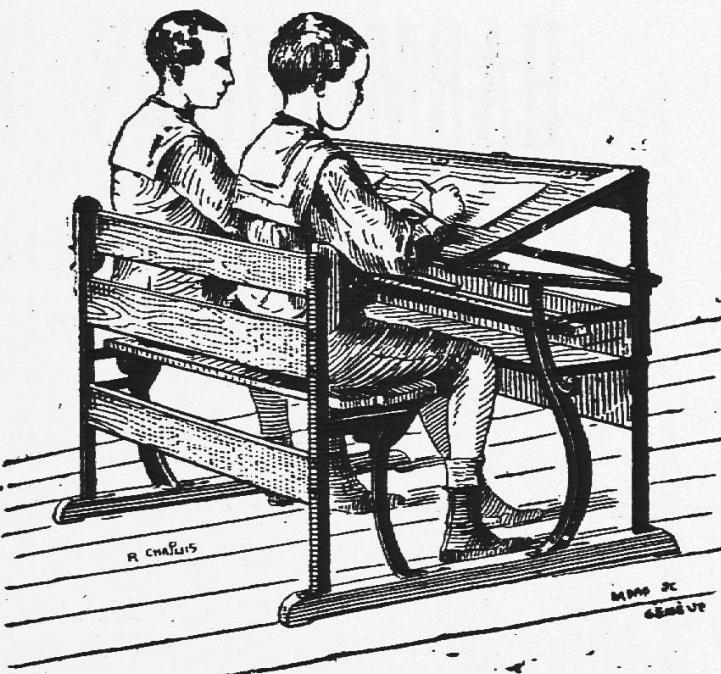
Médailles d'or :

Paris 1885 Havre 1893
Paris 1889 Genève 1896
Paris 1900

Les plus hautes récompenses
accordées au mobilier scolaire.

Recommandé par le Département
de l'Instruction publique.

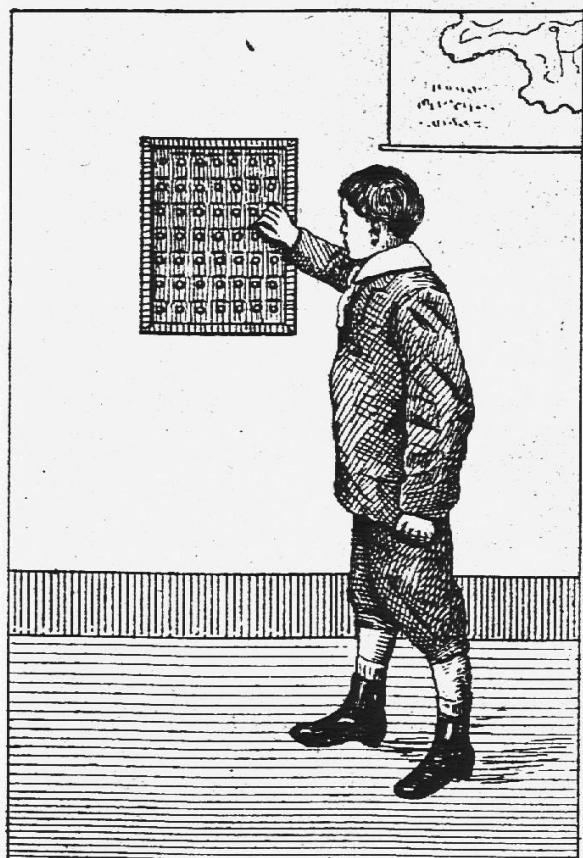
Attestations et prospectus
à disposition.



TABLES D'ÉCOLE

en fer forgé et bois verni à 35 fr. et 42 fr. 50 s'adaptant à toutes les tailles, mouvement facile, sans bruit et sans danger pour les enfants.

FABRICATION DANS TOUTE LOCALITÉ



COFFRE-FORT-ÉPARGNE

« FIX » breveté.

Ce Coffre-fort-épargne est un petit meuble en fer se fixant au mur, établi spécialement pour faciliter et favoriser l'épargne scolaire et complétant le matériel d'enseignement ; il contient un nombre de casiers égal au nombre des élèves d'une classe, et se ferme au moyen de deux clefs différentes dont l'une est en mains du maître ou de la maîtresse et l'autre dans celles du directeur ou de l'autorité scolaire.

Le coffre-fort-épargne « FIX » est un excellent moyen d'éducation ; l'élève qui possède un casier personnel, constamment à sa disposition, peut faire son épargne en tout temps et économiser ainsi les plus petites sommes dont il dispose. Il supprime les inconvénients et la perte de temps occasionnés par la cotisation à époque fixe.

Recommandé
aux autorités scolaires.

Envoi d'échantillon à l'examen
et à l'essai.

Prix du coffre-fort : 65 francs.

Demandez le Catalogue Général gratis et franco.

HARMONIUMS PORTATIFS

Modèle L'ORPHÉONISTE

pliant et portatif présentant l'aspect, fermé, d'une petite malle avec poignée.

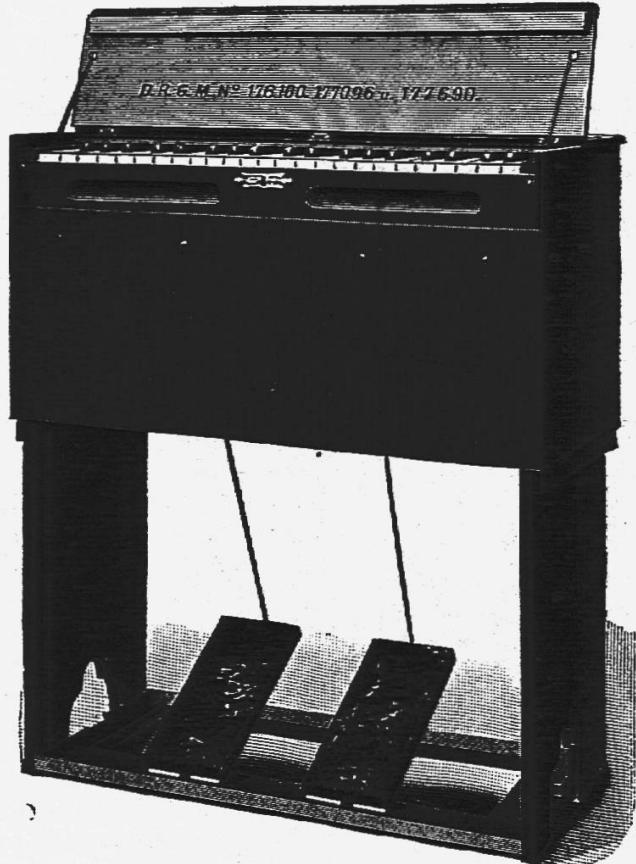
Un jeu de 8' et 3 1/2 octaves, de Mi à La ; 42 touches.

Dimensions : { déplié 64 × 77 × 30 cm.
en coffre 64 × 34 × 30 cm.

En quelques secondes l'Orphéoniste est démonté et remonté.

Poids, environ 13 kilos. Construction solide et pratique.

Prix : Fr. 100. —



GRAND CHOIX aux meilleures conditions chez
FÖTISCH FRÈRES (S.A.)
à Lausanne, Vevey et Neuchâtel.

DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

XLVI^e ANNÉE. — N° 38.

LAUSANNE — 24 Septembre 1910.

L'EDUCATEUR

(EDUCATEUR · ET · ECOLE · RELIGIS ·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

FRANÇOIS GUEX

Directeur des Ecoles normales du canton de Vaud, Professeur de pédagogie
à l'Université de Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

U. BRIOD

Maitre à l'Ecole d'application annexée aux Ecoles normales vaudoises.

Gérant : Abonnements et Annonces :

CHARLES PERRET

Instituteur, Avenue de Morges, 24, Lausanne.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : H. Gailloz instituteur, Yverdon.

JURA BENOIS : H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : W. Rosier, conseiller d'Etat.

NEUCHATEL : L. Quartier instituteur, Boudry

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50.

PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra deux exemplaires
aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & Cie, LAUSANNE



ÉDITION „ATAR“ GENÈVE

Ma Jolie Bibliothèque

Bibliothèque pour les petits, l'enfance et la jeunesse

Collection d'ouvrages soigneusement édités et illustrés

Prix de chaque volume relié, Fr. 3.50

Ma Jolie Bibliothèque

par son prix d'un extraordinaire bon marché, le choix des sujets traités, d'une correction absolue, son illustration originale et du meilleur goût, sa présentation élégante et soignée, est assurée d'un succès considérable ; plus de 6000 volumes ont été vendus en quelques mois.

MA JOLIE BIBLIOTHÈQUE comprend les ouvrages suivants :

1^o Pour les Petits (de 5 à 9 ans)

Cornaz S. Nos enfants et leurs amis. Illustré par E. Elzingre.

Cornaz S. Les nouveaux amis. Illustré par E. Elzingre.

Vuagnat A. Contes rustiques. Illustré par M^{le} Calame (épuisé).

Corbaz A. et L. Au grand air. Illustré par M^{le} Matthey-de l'Etang.

2^o Pour l'Enfance (de 9 à 13 ans)

Hautesource M^{me} L. Un nid sous la feuillée. Illustré par E. Elzingre.

Hautesource M^{me} L. La bonne route. Illustré par E. Elzingre.

Hautesource M^{me} L. Une princesse en servitude. Illustré par E. Elzingre.

Achard Lucie. Le rêve de Claire. Illustré par E. Elzingre.

Guillermet M^{le} F. Mademoiselle de Trop. Illustré par E. Elzingre.

3^o Pour la Jeunesse (de 13 à 16 ans).

Villemard A. Le petit marquis. Illustré par P. Kauffmann, de Paris.

Mermin J. M. Le drame du Nivernais. Illustré par M^{le} Lachenal.

Bullen Frank. La Croisière du Cachalot. Illustré par A. Gautschi.

Nous recommandons également à nos lecteurs les ouvrages suivants, qui, par leur format, ne peuvent pas entrer dans **MA JOLIE BIBLIOTHÈQUE**, mais n'en sont pas moins des plus recommandables.

Pour les Petits

Piccard M^{me} M. Les histoires de maman. Couverture illustrée cartonné. 3.—

Reymond Marthe, M^{le}. Chez grand-père. Illustré cartonné 3.—

Etienne H. Pour les tout petits. Poésies, illustré, cartonné. 4^{me} édition. 2.—

31, Rue du Rhône

L'ACTIVITÉ

GENÈVE

Office de placement classique et commercial.

Autorisé par l'Etat — Inserit au Régistre du Commerce.

Place vite et en toute confiance MM. les professeurs, Précepteurs, Instituteurs, Mmes les Institutrices, Gouvernantes de maison, Dames de Compagnie, Gouvernantes d'enfants, Bonnes supérieures etc. pour les pays limitrophes et lointains, dans familles et pensionnats.

LE ROMAN ROMAND

Mettre à la portée de toutes les bourses

dans des volumes agréables à lire parce que bien imprimés et d'un format commode et élégant, les *chefs-d'œuvre* des plus célèbres écrivains romands, tel est le but de cette collection.

Dans le „Roman Romand” paraîtront

successivement les meilleurs ouvrages de nos auteurs vaudois, genevois, neuchâtelois, jurassiens, fribourgeois, valaisans.

Chaque numéro, du prix net de **60 centimes** contiendra la

matière d'un grand roman complet.

Demandez les N°s parus :

N° 1. **Auguste BACHELIN.** La Carrochonne. — La Marquise.

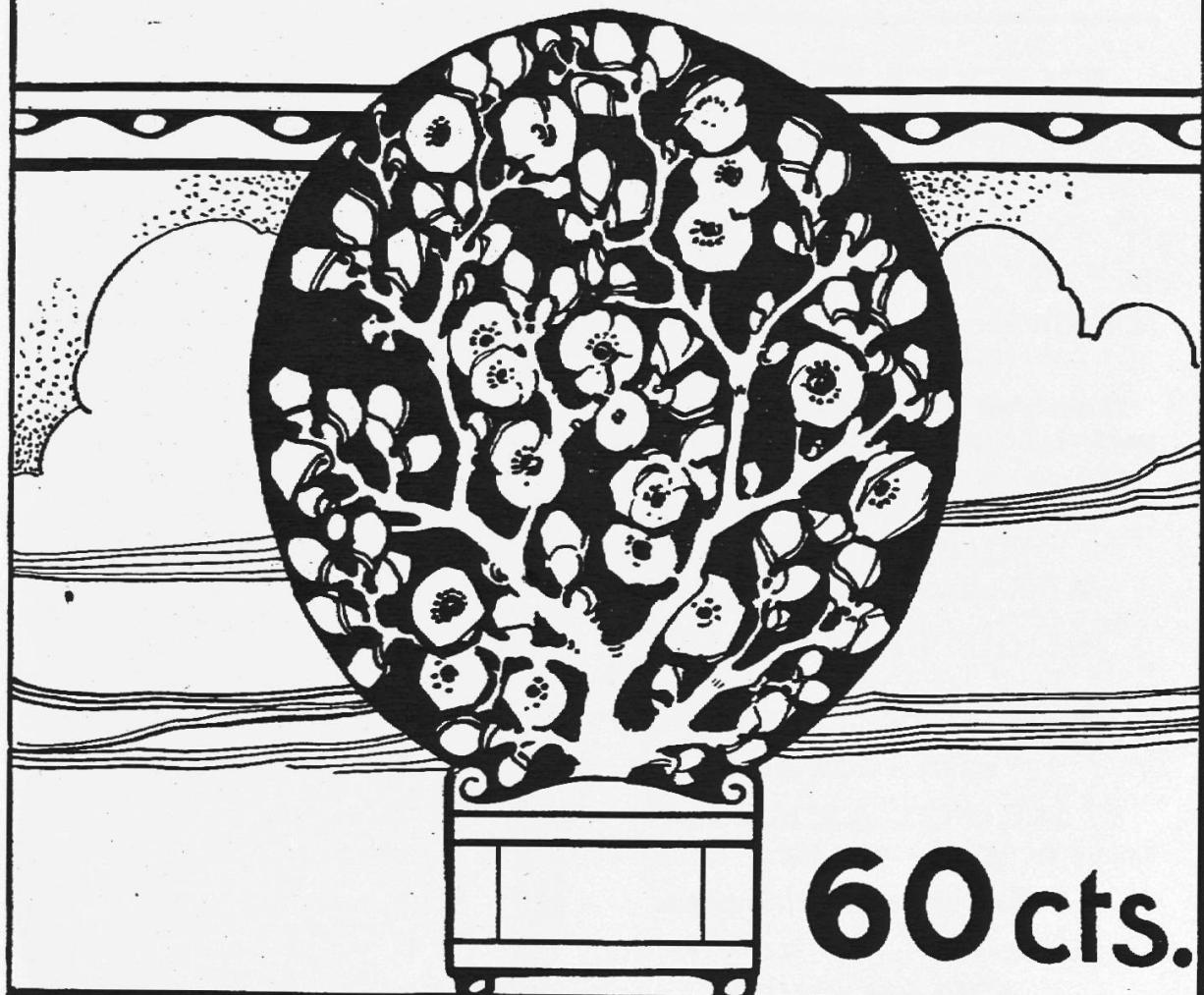
N° 2. **Philippe MONNIER.** Nouvelles.

N° 3. **Edouard ROD.** Scènes de la vie suisse.

Pour paraître en 1910 :

N° 4 **L. Favre.** Jean des Paniers. N° 5 **Alf. Ceresole.** Le Journal de Jean-Louis.

N° 6 **T. Combe.** Le Mari de Jonquille. N° 7 **Mme de Montolieu.** Les Châteaux suisses



Librairie PAYOT & C^{ie} Lausanne



Horlogerie, Bijouterie, Orfèvrerie BORNAND-BERTHE * 8, rue Centrale, 8 LAUSANNE

Montres garanties en tous genres et dans tous prix. — Spécialité de montres très soignées, fabriquée par la maison. — Bijouterie or 18 karats, doublée et argent. — Petite orfèvrerie à prix très avantageux.

RÉGULATEURS — ALLIANCES

10 % de remise au corps enseignant

Envoi à choix.

PERRENOUD & CIE

Successseurs de P. BAILLOD & Cie

Place Centrale. • LAUSANNE • Place Pépinet.

Maison de premier ordre. — Bureau à La Chaux-de-Fonds

Montres garanties dans tous les genres en métal, depuis fr. 6; argent, fr. 15; or, fr. 40.

Montres fines, Chronomètres. Fabrication. Réparations garanties à notre atelier spécial.

BIJOUTERIE OR 18 KARATS

Alliances — Diamants — Brillants.

BIJOUTERIE ARGENT

et Fantaisie.

ORFÈVRERIE ARGENT

Modèles nouveaux.

RÉGULATEURS

Depuis fr. 20. — Sonnerie cathédrale

Achat d'or et d'argent.

English spoken. — Man spricht deutsch.

GRAND CHOIX

Prix marqués en chiffres connus.

Remise

10 % au corps enseignant.

